



**Direction Générale Adjointe
Investissements et Territoires**

Direction Territoires et Développement Durable

Dossier suivi par Karine LIERON

Tél : 05 62 67 44 74

klieron@gers.fr

AUCH, le **09 NOV. 2021**

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 1^{er} octobre 2021, vous m'informiez de la nécessité de compléter le formulaire de demande d'examen au cas par cas pour modification du règlement d'eau de la retenue de l'Astarac que je vous avais transmis le 21 septembre 2021.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des pièces complétées :

- Cerfa 14734*03
- Annexe Cerfa 14734*03 Localisation de l'ouvrage
- Formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000
- PJ 3 Attestation de propriété
- Etude d'incidence environnementale

Je vous sollicite donc pour l'examen au cas par cas, concernant le projet «Révision du règlement d'eau de l'Astarac».

Mes services ainsi que la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne restent à votre disposition pour échanger et aborder ce dossier plus en détail.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Robert ROUQUETTE

**Monsieur Xavier BRUNETIERE
Préfet du Gers
3, Place du Préfet Claude Erignac
BP 10322
32007 AUCH CEDEX**